

Règlement de la FurCalvaDance (5/6 mars 2022)

Général

Tout participant de la FurCalvaDance avec ses activités est tenu d'accepter ce règlement dans son entièreté.

Tout comportement qui risquerait d'entacher les relations entre NormandiFurs et les différents acteurs publics, privés ou des autres participants de l'événement et ses alentours est proscrit. Les acteurs publics et privés étant, mais pas uniquement, la ville de Saint-Martin-des-Entrées et ses habitants, notre prestataire son et lumière, le bowling 868 ainsi que les journalistes ou invités pouvant être présent.

La tranquillité et la vie privée des habitants doivent être préservées. Le tapage nocturne est proscrit en-dehors de la salle (qui gardera ses portes fermées pour limiter le bruit extérieur).

Plus précisément :

- Aucun acte à caractère raciste ou de malveillance envers le genre, l'attraction sexuelle, l'activité professionnelle et/ou le milieu social de chacun ne sera toléré.
 - N'harcelez pas ou intimidez qui que ce soit. En cas de conflit ou tension, que vous soyez impliqué ou que vous assistez, vous devez venir en référer au personnel de la safety ou de l'accueil.
 - Gardez toute activité inappropriée pour en public pour le privé (tel que les contenus NSFW).
 - N'apportez et ne consommez pas de produits stupéfiants.
 - L'état d'ébriété provoquant un comportement négatif, une attitude incohérente et des pertes de contrôle n'est pas toléré. Vous êtes responsables de votre propre consommation d'alcool, et vous devez écouter le personnel s'il vous conseil d'arrêter ou de vous limiter.
 - Ne fumez pas de tabac à l'intérieur de la salle communale. Des zones avec des cendriers sont à disposition pour cela à l'entrée extérieur de la salle. Les cigarettes électroniques sont tolérées si cela ne gêne pas vos voisins.
 - Ne mettez pas quelqu'un d'autre ou vous-même en situation dangereuse (soucis de santé compris).
 - Il est interdit de s'accrocher aux structures de sons et lumières, de s'approcher ou approcher un objet près d'un projecteur, de déplacer le matériel mis en place et d'accéder à la régie.
 - Suivez les instructions et les consignes des membres du staff (bénévoles et prestataires).
- Et particulièrement envers l'équipe de la safety et de l'accueil qui resterons à votre disposition.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de quelconque objet appartenant à un participant.

La législation française s'ajoute aux règles de l'entièreté de ce de ce règlement et des conditions générales.

En cas de non-respect de ces règles, vous serez contraint de quitter cet événement privé et nous nous réservons le droit de ne plus vous accepter à de prochains événements.

L'apport de matériel sortant de l'ordinaire (pouvant occasionner des gênes sonores, thermiques, physiques ou ayant une consommation électrique importante) doit être autorisé au préalable par les organisateurs.

Tout dommage que vous causeriez, que cela soit au matériel de l'association, des participants, de nos prestataires ou des participants sera à votre charge. À la hauteur des dégâts occasionné ou de la caution engagé envers les propriétaires du lieu ou des biens (associatif, professionnel ou particulier).

Fursuits

Veillez respecter les fursuits ainsi que des personnes les portant. La vision à l'intérieur d'une fursuit est extrêmement limitée. Cela signifie que la personne à l'intérieur peut ne pas vous voir même si elle peut en donner l'impression. Si un fursuiter ne vous a pas donné son accord préalable de manière explicite, vous ne devez pas le toucher (même si c'est une grosse peluche adorable). Toute dégradation volontaire d'une fursuit est motif de renvoi immédiat et de bannissement définitif.

La fursuit lounge vous permet de vous changer et est accessible uniquement qu'au fursuiters et leurs helpers. Un règlement de la fursuit lounge sur son utilisation sera affiché sur place. Vous devez en prendre connaissance afin de le respecter, sinon l'accès pourra vous être interdit pour la durée de l'événement.

Hébergement dans la salle

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de demander à dormir dans la salle des fêtes.

Cet hébergement est extrêmement sommaire et l'extinction des lumières ne pourrait s'effectuer qu'à partir de 3 heures du matin. Les participants sont tenus de venir avec leur propre matériel de couchage et de minimiser l'espace occupé.

Les participants sont tenus de respecter le sommeil de chacun à partir de l'extinction des lumières dans la salle.

Le rangement des affaires de couchage afin de libérer l'espace vous sera demandé dans la matinée du dimanche.

Les activités sexuelles ne sont pas plus autorisées la nuit que le jour dans l'enceinte de la salle.

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre une chambre d'hôtel ou un logement dans une chambre d'hôte dans les environs à vos frais.

Droit à l'image

Lors de l'événement, vous serez très probablement amenés à être pris en photo ou en vidéo. Sur place, nous vous demanderons de signer une autorisation de droit à l'image (publication sur nos réseaux et promotion de nos activités). Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée par notre association, nous vous invitons à vous manifester auprès des organisateurs et des photographes et vidéastes. Dans ce cas, lors de certains moments, nous vous demanderons de vous mettre à l'écart afin de pouvoir réaliser nos captations vidéo et photographique ayant pour but d'être publié.

Situation crise sanitaire : Covid-19

À la suite de la crise pandémique que nous subissons (Covid-19), des mesures sanitaires pourraient être prise selon l'évolution de la situation et de la législation lors de la période de l'événement. Si l'événement devait être annulé à cause d'une force majeure, nous procéderions au remboursement des participants selon les frais engagés.

Un pass sanitaire pourrait être obligatoire si cela permet de se soustraire au port du masque dans la salle.

Conditions Générales de Ventes

Les participants doivent avoir réglé au préalable les frais de participation pour valider leur inscription. Ses informations sont actualisées manuellement et régulièrement sur la plateforme d'inscription. Les demandes d'inscriptions seront closes au plus tard le dimanche 6 février 2022 et le paiement le 13 février 2022. Les validations d'inscriptions pourront être closes en avance si la capacité d'accueil atteint son maximum. L'association se réserve le droit de refuser sans justification une inscription à cet événement privé et de procéder à un remboursement du prix du billet si un paiement a été réalisé.

Les mineurs (moins de 18 ans) ne sont pas autorisés à participer à la FurCalvaDance.

Une pièce d'identité vous sera demandée afin de confirmer votre participation à cet événement privé et l'obtention d'un badge. Vous devrez porter en permanence ce badge que afin de permettre de vous identifier en tant que participant ou du staff de l'événement (sauf contre-indication des organisateurs).

L'association n'a aucune obligation de remboursement pour tout paiement effectué sur la plateforme d>HelloAsso. Avant le 13 février 2022, il est possible de contacter le staff afin d'avoir un arrangement pour revendre votre place à un autre participant.

En cas de crise forçant l'annulation de l'événement, nous rembourserons les participants selon nos possibilités.

Aucune exclusion de la FurCalvaDance, ainsi que des autres événements organisés par NormandiFurs, ne donne droit à un remboursement.

